Government of Canada

Gouvernement du Canada

Canada

RELEVER LE DÉFI :

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE AU CANADA

PRÉFACE

L'économie canadienne s'apprête à entrer dans une nouvelle ère de concurrence internationale engendrée par des progrès scientifiques et technologiques sans précédent. Il est donc essentiel que les gouvernements, la communauté scientifique et l'industrie collaborent pour préparer notre infrastructure industrielle à relever ce défi. Voilà pourquoi le Premier ministre a annoncé, le 4 août dernier, la création au sein du gouvernement d'un « ministère-amiral » des questions économiques, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (MIST).

Le Canada est un pays dont les possibilités commerciales sont inestimables et sa prospérité tient de sa capacité de commercer librement avec le reste du monde. À l'heure actuelle, la stabilité et l'accessibilité des marchés internationaux sont compromises. Les Canadiens peuvent assurer leur compétitivité non seulement en offrant ce qu'ils ont de mieux, mais également en diversifiant leurs produits et services. Nous participons tous à une nouvelle aventure et nous devons faire un effort concerté pour mettre au point les produits et les concepts qui propulseront le Canada dans le 21e siècle.

Le nouveau ministère vise en premier lieu à améliorer l'assise scientifique et technologique du Canada afin d'accroître la compétitivité internationale de l'industrie et à défendre de façon efficace et raisonnée les intérêts des secteurs scientifique et industriel au sein du gouvernement fédéral.

Le nouveau ministère doit être parfaitement informé des attentes et des préoccupations de l'industrie et du secteur scientifique de manière à établir correctement les grandes lignes de son action et à répondre adéquatement à leurs besoins futurs.

Ce document a été rédigé en vue de stimuler la discussion; il traite de questions qui influent sur la compétitivité de notre pays. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, avec votre collaboration, veillera à ce que les besoins des entreprises, des travailleurs et de la communauté scientifique soient respectés dans la réalisation de son mandat.

L'honorable Robert R. de Cotret
Ministre de l'Expansion industrielle régionale et
ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie

TABLE DES MATIÈRES

	N° de page
INTRODUCTION	1
But du présent document	1-2
UN CLIMAT PROPICE À LA CROISSANCE ET À L'EXCELLENCE	3
Rôle de défenseur	3
La politique touchant l'industrie et la technologie	4
L'esprit d'entreprise et la politique destinée aux petites entreprises	4
La politique scientifique	4-5
Les services aux entreprises	5-6
Les programmes	6-7
LA PRÉSENCE NATIONALE	8
AUTRES RESPONSABILITÉS	8-9
SUJETS D'INTÉRÊT PARTICULIER	10
Jouer un rôle de défenseur	10
Établir des priorités	10
Intégration des sciences et de l'industrie	11
Technologies stratégiques	11
Consultations suivies	11

INTRODUCTION

Plus que jamais, la capacité du Canada de se maintenir au premier plan des nations industrialisées constitue un défi à relever.

En effet, le Canada doit son avancement industriel surtout aux avantages que lui donnent ses ressources naturelles abondantes et son accès aisé aux marchés. Mais dans l'économie mondiale que nous connaissons aujourd'hui, le succès tient davantage à la capacité d'adaptation et à la réceptivité des milieux face aux sciences, à la technologie et à de bonnes méthodes de gestion, qu'à des avantages traditionnels.

Pour nous maintenir au rang des chefs de file industriels et économiques du monde, il nous faudra relever le défi de l'excellence industrielle et de la compétitivité internationale par le truchement de l'intégration de nos efforts dans l'industrie, les sciences et la technologie.

C'est là une nécessité urgente. La performance des sociétés et les balances commerciales nationales reflètent déjà les changements qui s'opèrent dans le climat économique mondial.

Le gouvernement du Canada reconnaît que seuls, les gouvernements ne peuvent amener le pays à la hauteur du défi à relever. Il conviendrait que le gouvernement participe, aux côtés des entreprises, des syndicats et du milieu scientifique, à une action concertée pour étudier et mettre au point les moyens qui permettront aux industries du Canada de soutenir la concurrence avec succès tant au pays qu'à l'étranger, sur les marchés actuels et les marchés en plein essor.

À cette fin, le Premier ministre a annoncé la création d'un nouveau ministère économique qui fait figure de proue : le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

But du présent document

Une meilleure compréhension des besoins et des perspectives des clients du nouveau ministère aidera à mettre ce dernier sur la bonne voie et à le doter du programme tout indiqué.

Le présent document vise donc un triple objectif:

- premièrement, décrire le mandat du nouveau ministère;

- deuxièmement, exposer dans les grandes lignes les programmes, les services et les activités considérés comme nécessaires à l'exercice de ce mandat;

- troisièmement, solliciter les opinions des représentants des entreprises, des syndicats et des milieux scientifiques du Canada sur la convenance, le caractère exhaustif et la pertinence des programmes, des services et des activités exposés ici à grands traits et déterminer si, d'après vous, ils conviennent ou non pour relever le défi auquel nous sommes confrontés.

UN CLIMAT PROPICE À LA CROISSANCE ET À L'EXCELLENCE

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie collaborera à part entière avec le secteur privé, le milieu scientifique, d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement pour promouvoir la compétitivité internationale et l'excellence industrielle au Canada; relancer, sur de nouvelles bases, les sciences, la technologie, la gestion et la production; et enfin, mobiliser, de façon concertée, les talents des Canadiens pour garantir notre présence parmi les grandes nations industrielles et commerciales du 21e siècle.

Dans la poursuite de ces objectifs, le ministère s'entretiendra avec les milieux industriel, scientifique et technologique, et se fera le porte-parole de ces milieux au sein du gouvernement du Canada. Il bâtira sur les mécanismes existants de collaboration et d'association pour établir des relations plus productives avec le monde des affaires et le milieu scientifique ainsi que d'autres gouvernements. Ces mécanismes pourront prendre la forme de lettres d'intention et de protocoles d'entente, et aussi d'accords officiels avec des gouvernements, lorsque cela s'y prête. C'est dans le cadre de cette association coopérative que les services et programmes évolueront.

Pour remplir son mandat, le ministère devra disposer de renseignements de qualité sur les marchés mondiaux et nationaux, sur les forces qui déterminent la compétitivité des entreprises et sur l'évolution industrielle, scientifique et technologique.

À cette fin, le ministère mettra en place un processus systématique de collecte et d'examen de renseignements. Les renseignements ainsi recueillis seront liés aux fonctions de décideur et de défenseur du ministère ainsi qu'à ses programmes et services pour s'adapter aux conditions changeantes.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie adoptera une approche intégrée pour répondre aux besoins des milieux industriel et scientifique canadiens. Dans le cadre de cette approche, des ensembles de politiques, de services et de programmes dont les objectifs seront axés sur les besoins prioritaires des entreprises, seront établis.

Rôle de défenseur

Un objectif primordial du nouveau ministère consistera à jouer le rôle de défenseur motivé d'un avancement sûr des milieux industriel et technologique, en exerçant une influence sur les politiques d'autres ministères qui ont des répercussions sur le climat dans lequel évoluent les entreprises au Canada. C'est là un objectif particulièrement important, l'expérience ayant montré que l'incidence de ces politiques sur le climat économique affecte davantage les prises de décisions en matière d'investissement et de production que ne le font des programmes d'aide financière spéciaux.

UN CLIMAT PROPICE À LA CROISSANCE ET À L'EXCELLENCE

La politique touchant l'industrie et la technologie

Dans le cadre de l'élaboration de politiques pour l'avancement industriel et technologique, il faudra tenir compte des diverses conditions économiques influant sur l'industrie canadienne. En effet, elles devront être conçues en fonction des forces concurrentielles, de l'état d'avancement technologique et des conditions du marché international dans tous les secteurs industriels. Il faudra également prendre en considération l'efficacité des procédés de production canadiens, les niveaux de compétence en technologie et en gestion, la disponibilité du capital de risque, l'accès aux marchés et bien d'autres facteurs.

On visera essentiellement à renforcer la performance des entreprises en appliquant des technologies destinées à améliorer l'efficience et la qualité des procédés de production, à perfectionner les produits existants et à mettre au point des produits et des services nouveaux.

Les politiques sectorielles seront formulées d'après les renseignements obtenus grâce au dialogue suivi entre les secteurs industriels et le ministère. Elles viseront à promouvoir la croissance et la rentabilité des entreprises, dans l'objectif de la poursuite de l'excellence et de la compétitivité internationale.

L'esprit d'entreprise et la politique destinée aux petites entreprises

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie sera chargé, à l'échelle nationale, de voir à ce que le gouvernement fédéral exploite l'important potentiel entrepreneurial du secteur des petites entreprises. Les politiques doivent tenir précisément compte du potentiel d'innovation des petites et moyennes entreprises qui sont la source de la majorité des nouveaux emplois créés et où se concentre la plupart des éléments qui constituent l'esprit d'entreprise de l'industrie canadienne. En qualité de décideur et de défenseur, et en façonnant ses propres programmes et services aux entreprises, le ministère devra être à l'écoute des besoins, des préoccupations et des débouchés des petites et moyennes entreprises afin d'être en mesure de proposer des mesures pertinentes.

La politique scientifique

Les sciences ont toujours été importantes pour l'industrie, au sens où elles sont une source d'idées, de technologies, de matériaux et d'expertise. Toutefois, de nos jours, leur influence est plus profonde que jamais. Il est donc primordial de prendre conscience du rôle capital des sciences et de l'expertise scientifique pour renforcer la

capacité d'un pays à exploiter la technologie. Ainsi dans le monde entier, les gouvernements jouent un rôle très actif, aux côtés de l'industrie, dans la réalisation d'investissements sélectifs à long terme dans les sciences et la technologie.

En misant sur les innovations pour acquérir un avantage concurrentiel, les entreprises sont confrontées à des délais de démarrage de plus en plus courts et elles doivent être prêtes à agir vite. Dans certains cas, la mise au point des produits doit commencer avant que la discipline scientifique pertinente ne soit pleinement comprise. Le ministère insistera sur l'élaboration de politiques qui tiennent compte de ces nouvelles réalités du processus d'innovation.

Le nouveau ministère a pour mandat d'assurer l'intégration de l'industrie, des sciences et de la technologie. Pour ce faire, il faudra prendre une action concertée appelant la collaboration du secteur des affaires et du milieu scientifique qui bénéficieront d'un vif encouragement de la part du nouveau ministère.

Les rôles du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie en matière de politique scientifique et de défenseur des sciences appuieront la promotion de la recherche fondamentale et de l'excellence dans les sciences. Le ministère dictera la politique scientifique fédérale dans ses grandes lignes et veillera à ce que le milieu scientifique canadien reçoive l'aide et la collaboration dont il a besoin pour exploiter les succès du passé et combler les lacunes stratégiques susceptibles d'exister.

Les services aux entreprises

Les services offerts par le ministère viseront à aider les entreprises à être plus performantes, en offrant une complémentarité aux activités du secteur des affaires et du milieu scientifique et ceci, dans des domaines où le ministère possède ou peut acquérir une compétence et une capacité uniques. Les services s'appuieront sur des renseignements de nature stratégique et sur l'expertise du personnel du nouveau ministère. Cette expertise sera par ailleurs développée de par un contact et une consultation étroite avec la communauté scientifique et l'industrie. Dans tous les cas, les services seront fonction des besoins de l'industrie qui auront été décelés par la voie consultative.

Plus précisément, les activités liées aux services, coordonnées au besoin avec les ministères et organismes comme les Affaires extérieures et le Conseil national de recherches, consisteraient en ce qui suit:

- **des services technologiques** appuyant la prospection, la diffusion et l'application de technologies; le rôle d'intermédiaire et l'établissement de réseaux en matière de R-D, et la prestation de services de renseignements;

- **des services concernant l'expansion du commerce et des marchés au Canada** comme des foires et des missions, des promotions commerciales, la localisation de créneaux commerciaux, le remplacement des importations, des conseils en matière d'exportation et des services de liaison;

- **des services choisis** touchant la prospection de l'investissement, la mise en valeur des retombées industrielles des achats de l'état, l'amélioration de la gestion et de la productivité et des renseignements commerciaux.

Les programmes

Les programmes d'aide financière seront destinés à soutenir la compétitivité internationale du Canada. Ils permettront de réagir face aux possibilités plutôt qu'aux problèmes. Quant aux investissements, ils seront partagés avec les entreprises, sur une base établissant un équilibre convenable entre le risque et la récompense. Les programmes seront compatibles avec les obligations du Canada au compte du commerce international et insisteront sur les occasions qui s'offrent aux entreprises ou aux consortiums de tirer profit des possibilités technologiques et sectorielles se présentant au pays et à l'étranger.

La mise à exécution des priorités et des principes exposés ci-dessus pourrait conduire à l'élaboration de programmes pour :

- **les technologiques stratégiques :** par exemple la technologie de l'information, la biotechnologie, les matériaux industriels avancés, à caractère intersectoriel, pour étayer la performance compétitive des industries de biens et de services traditionnelles et à la fine pointe de la technologie. L'objectif consistera à aider l'industrie à se doter de la capacité de mettre au point, d'acquérir ou d'appliquer ces technologies. On favoriserait l'établissement de liens entre les consortiums et les utilisateurs-fournisseurs, parallèlement aux efforts déployés pour promouvoir la diffusion de la technologie et fournir des renseignements technologiques;

- **les campagnes sectorielles,** de concert avec l'industrie, axées sur des débouchés spéciaux pour accroître la compétitivité internationale dans des domaines présentant un potentiel économique. Ces campagnes seraient adaptées aux conditions de chaque secteur industriel et lancées après la tenue de vastes consultations sur les domaines où possibilités et capacités coexistent. Elles pourraient consister en des campagnes de promotion des exportations, en des programmes axés sur les applications de la technologie à des produits nouveaux ou améliorés, en des services d'information sur les entreprises et la technologie et en la promotion sélective de l'investissement;

- les programmes dont l'efficacité est prouvée à la clientèle à laquelle ils s'adressent seront maintenus, comme le **Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD)**;

- le nouveau ministère sera précisément chargé de dresser des programmes visant à promouvoir le Canada comme destination attrayante, sur le marché international fort concurrentiel du **tourisme**. Les programmes consisteront en la mise au point sélective de produits et en la promotion et en la commercialisation à l'échelle internationale, par le truchement d'ententes fédérales-provinciales avec toutes les provinces;

- **l'innovation** dans les petites et moyennes entreprises;

- **la coordination** avec des programmes pour l'avancement technologique comme le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et des services du Conseil national de recherches (CNRC) et d'autres ministères et organismes fédéraux;

- **des ententes coopératives** avec des institutions, des organisations et des gouvernements.

LA PRÉSENCE NATIONALE

Il importera que les services et programmes offerts par le ministère soient facilement accessibles dans toutes les régions du Canada. Un réseau national de bureaux régionaux entretiendra des relations suivies avec les clients. Les bureaux régionaux seront chargés non seulement d'assurer la prestation des services et des programmes du ministère, mais seront les principaux points de liaison avec l'industrie dans le cadre des processus de consultation et de collecte de renseignements et pour rester au courant des besoins et des débouchés industriels à l'échelle locale.

AUTRES RESPONSABILITÉS

La revitalisation des industries du Canada grâce aux sciences et à la technologie est essentielle au développement régional. L'expérience montre que la sous performance générale au Canada a un effet amplifié dans les régions moins developpées. En effet, si les objectifs de compétitivité internationale pour toutes nos industries ne sont pas atteints, ce sont les régions les moins développées qui en subiront les conséquences les plus graves.

La création du nouveau ministère devrait être perçue dans l'optique d'une série d'initiatives prises par le gouvernement, dont la création de l'Agence des perspectives de l'Atlantique, chargée des programmes de développement économique et régional dans la région de l'Atlantique et du Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest qui répond aux besoins des quatre provinces de l'Ouest.

Cette nouvelle approche à l'égard de la revitalisation industrielle ne peut en aucun cas être interprétée comme une baisse de l'attention portée au développement régional. C'est tout le contraire. Elle soutiendra les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir la croissance et l'expansion dans les régions défavorisées du pays.

Le développement régional en Ontario et au Québec incombera au nouveau ministère et la gestion en sera assurée par une unité organisationnelle distincte ayant ses propres bureaux régionaux en Ontario et au Québec. La responsabilité du ministère envers ces deux provinces consistera en l'élaboration d'une politique générale de développement économique régional et en la coordination des programmes. Elle l'amènera également à jouer un rôle de défenseur, dans l'arène fédérale, des intérêts de l'Ontario et du Québec en matière de développement économique.

En outre, relèveront directement du ministère des programmes spéciaux à caractère régional comme la nouvelle initiative touchant le Nord de l'Ontario, le Plan de l'Est dans la région de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent et le Fonds Laprade. À cela, s'ajouteront des initiatives ou des programmes spéciaux de développement régional à l'intention de l'Ontario et du Québec.

Le ministère poursuivra les consultations entreprises avec les autochtones afin de déterminer l'orientation future de ses services d'aide au développement économique des autochtones et d'accroître la participation des autochtones à la croissance de l'économie canadienne.

Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devra collaborer de façon soutenue et à long terme avec les entreprises, les syndicats et le milieu scientifique partout au Canada. Il conviendrait que les programmes, les services et les activités du nouveau ministère soient mis sur pied avec la collaboration de ces associés, en ayant convenu avec eux des priorités.

C'est pourquoi le ministère sollicite vos points de vue sur la convenance, le caractère exhaustif et les priorités des programmes, des services et des activités exposés à grands traits dans le présent document. Les questions suivantes offrent une préoccupation particulière.

Jouer un rôle de défenseur

Le nouveau ministère a pour mandat de défendre les intérêts des milieux industriel et scientifique au sein du gouvernement fédéral. Il exigera, pour ce faire, l'étroite collaboration d'autres ministères et organismes fédéraux à l'égard de questions qui sont de leur ressort, comme la fiscalité, le commerce, la mise en valeur des ressources, les transports, les communications et la réglementation. À l'exception des questions à caractère corporatif ou individuelles à-propos desquelles vos membres communiqueraient normalement directement avec le ministère en cause, sur quels sujets, y compris ceux qui sont énumérés, le nouveau ministère devrait-il porter son attention ?

Établir des priorités

Étant donné la multitude de façons dont les industries et les entreprises sont touchées par les changements qui s'opèrent dans le milieu de la concurrence internationale, quelles activités recommanderiez-vous que le nouveau ministère entreprenne pour appuyer les efforts des entreprises et du milieu scientifique, par exemple pour s'adapter aux changements dans les modes d'investissement, dresser des stratégies de commercialisation, lancer de nouvelles technologies, ou recueillir des fonds ?

Y a-t-il des activités spéciales qu'il faudrait mener pour répondre aux priorités de vos membres, en ce qui concerne les petites entreprises et l'esprit d'entreprise, la stimulation de l'investissement, le perfectionnement des capacités en gestion et les efforts du patronat et des syndicats pour aborder la question de la performance et de la productivité ?

Intégration des sciences et de l'industrie

Un travail considérable est accompli au gouvernement pour aider à renforcer les connaissances, au Canada, dans les domaines des sciences et de l'ingénierie. Les programmes du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ainsi que la récente annonce, par le Premier ministre, du financement accru de la recherche scientifique en témoignent. Le nouveau ministère a l'intention de redoubler d'efforts en ce sens et de porter une attention toute spéciale à l'intégration des intérêts du milieu scientifique à ceux de l'industrie. Quels autres mécanismes gouvernementaux seraient, d'après vous, nécessaires à la mise au point, à l'application et à la diffusion de la technologie pour réaliser cette intégration ?

Technologies stratégiques

Les technologies stratégiques -- technologie de l'information, biotechnologie et matériaux industriels avancés -- sont d'une importance évidente pour l'avenir industriel du Canada. Y a-t-il d'autres nouvelles technologies importantes auxquelles il faudrait s'intéresser ?

Consultations suivies

Le nouveau ministère a l'intention d'élargir et d'améliorer sa collaboration avec le secteur privé en communiquant davantage et de façon plus systématique avec les milieux des affaires et des sciences. Sur quelles questions ces consultations devraient-elles être axées ? Avec qui, au sein des associations, entreprises et organisations, ces consultations devraient-elles avoir lieu ? À quel échelon de l'organisation ? Selon quelle fréquence et dans quelle mesure devraient-elles revêtir un caractère officiel ?